

S.I.S.A.R.C**Syndicat Mixte de l'Isère et
de l'Arc en Combe de Savoie****Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du Mercredi 10 mai 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 3 mai 2023, s'est réuni le mercredi 10 mai 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle multiservices de Coise-Saint Jean Pied Gauthier, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents : 14

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Béatrice	SANTAIS	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Jean-Claude	PEPIN	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

Délégués suppléants présents : 5 jusqu'à la délibération n° 7

6 de la délibération n° 8 à la délibération n° 15

7 à partir de la délibération n° 16

Collectivités	Prénom	Nom	Nombre de voix
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT à partir de la délibération n° 16	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	André	DAZY à partir de la délibération n° 8	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 14 titulaires et 5 suppléants <i>jusqu'à la délibération n° 7</i>
	20 dont 14 titulaires et 6 suppléants <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i>
	21 dont 14 titulaires et 7 suppléants <i>à partir de la délibération n° 16</i>
TOTAL des voix	22 voix <i>jusqu'à la délibération n° 7</i>
	23 voix <i>de la délibération n° 8 à la délibération n° 15</i>
	24 voix <i>à partir de la délibération n° 16</i>

Olivier THEVENET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché de travaux pour la sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon

Rapporteur : M. le Président

Par délibération en date du 8 décembre 2021, le Conseil Syndical a approuvé le principe d'une prolongation de la convention « digue » fixant le cadre d'intervention du SISARC sur les digues de l'Etat sur la période 2022-2024.

Des financements complémentaires de l'Etat ont été obtenus pour la réalisation de travaux de confortement de la protection en enrochements de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de la commune de Tournon. L'opération de sécurisation de ce tronçon de digue est ainsi financée à 100 % par l'Etat.

Dans la continuité de la délibération du 12 octobre 2022, le marché SIS22023 – « Maîtrise d'œuvre relative au *confortement de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon* » - a été confié au Bureau d'études ARTELIA domicilié à Echirolles (38130), le 20 janvier 2023.

Il est nécessaire de procéder à la dévolution du marché de travaux pour cette opération selon la procédure d'appel d'offre ouvert européen.

Afin de permettre l'attribution de ce marché dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ***approuve le principe du lancement d'une consultation pour l'attribution du marché de travaux ;***
- ***donne délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché de « Travaux de sécurisation de la digue rive droite de l'Isère dans la courbe de Tournon » avec les prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

